



**Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie**



**D 2026 - 33**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	22
Conseillers votants :	23
Dont un pouvoir	

Date de la convocation du conseil  
municipal : 14 avril 2026

**OBJET : AMÉNAGEMENT VOIE  
VERTE – 3<sup>e</sup> TRANCHE -  
ACTUALISATION DE L'AP/CP  
2022-003**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un  
avril, le conseil municipal de la  
commune de Chens sur Léman dûment  
convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire à la mairie, sous la présidence  
de Monsieur Jérôme TRONCHON,  
maire,

**PRESENTS : PARIS A. MORAND F.  
BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F.  
PLEYNET J.P. CHANTELOT C. BILLARD  
G. LAFFONT V. MOUTHON S.  
CONSTANTIN V. DE GELDER M.  
GAZARYAN E. GEROUDETA. VIRGILI J.  
RODRIGUES LAURO D. RENAULT A.  
CHANTELOT L. RACINE FREIXENET M.  
GUY E. VEYRAT V.**

**EXCUSÉ : BALBO A. « pouvoir à VEYRAT  
V. »**

Est élue secrétaire de la séance : PARIS A.

---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R  
2311-9 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération n° 2022 - 72 du 11 octobre 2022 approuvant son règlement financier  
pour la commune ;

Vu la délibération n° 2022 - 29 du 12 avril 2022 décidant l'ouverture d'une autorisation  
de programme pour l'aménagement de la voie verte – 3<sup>e</sup> tranche ;

Vu la délibération n° 2023 - 32 du 11 avril 2023 décidant la modification d'une  
autorisation de programme pour l'aménagement de la voie verte – 3<sup>e</sup> tranche,

Vu la délibération n° 2024 - 34 du 09 avril 2024 décidant la modification d'une  
autorisation de programme pour l'aménagement de la voie verte – 3<sup>e</sup> tranche,

Vu la délibération n° 2025 - 35 du 08 avril 2025 décidant la modification d'une  
autorisation de programme pour l'aménagement de la voie verte – 3<sup>e</sup> tranche,



Considérant qu'il est nécessaire de statuer sur les autorisations de programme et crédits de paiement pour le vote du budget principal primitif 2026 ;

Considérant la reprise et l'actualisation de l'autorisation de programme n° 003 - aménagement de la voie verte – 3<sup>e</sup> tranche et crédit de paiement ;

Il est proposé au conseil municipal,

De modifier le montant de l'autorisation de programme n° 003 - aménagement voie verte – 3<sup>e</sup> tranche,

D'approuver la révision des crédits de paiement comme suit :

DEPENSES TTC		RÉALISÉ	CP 2026
1 706 000 €	2315-89	1 234 000 €	472 000 €

De préciser que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget principal 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification du montant de l'autorisation de programme n° 003 - aménagement voie verte – 3<sup>e</sup> tranche,

**APPROUVE** la révision des crédits de paiement comme suit :

DEPENSES TTC		RÉALISÉ	CP 2026
1 706 000 €	2315-89	1 234 000 €	472 000 €

**PRECISE** que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget principal 2026.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Audrey PARIS

Le maire  
Jérôme TRONCHON